

Processus de décision et de formalisation de la justice pénale

Ces enseignements doivent permettre aux auditeurs de justice et aux magistrats en fonction, d'abord d'adopter une approche globale d'une procédure pénale et de mesurer le sens des actes isolés accomplis par chacun des intervenants judiciaires en fonction du contexte, des enjeux procéduraux et humains.

Ensuite d'assurer l'efficacité du processus de recherche de la vérité dans le respect des principes généraux édictés par l'article préliminaire du code de procédure pénale, de veiller à la sécurité juridique des procédures mises en œuvre, au respect des libertés individuelles et à la protection des intérêts sociaux.

Enfin, d'orienter la procédure, de prendre une décision motivée, adaptée et individualisée et de la mettre à exécution.



Doyen des enseignements
Jean-Olivier VIOUT,
Magistrat détaché au Conseil
Supérieur de la Magistrature



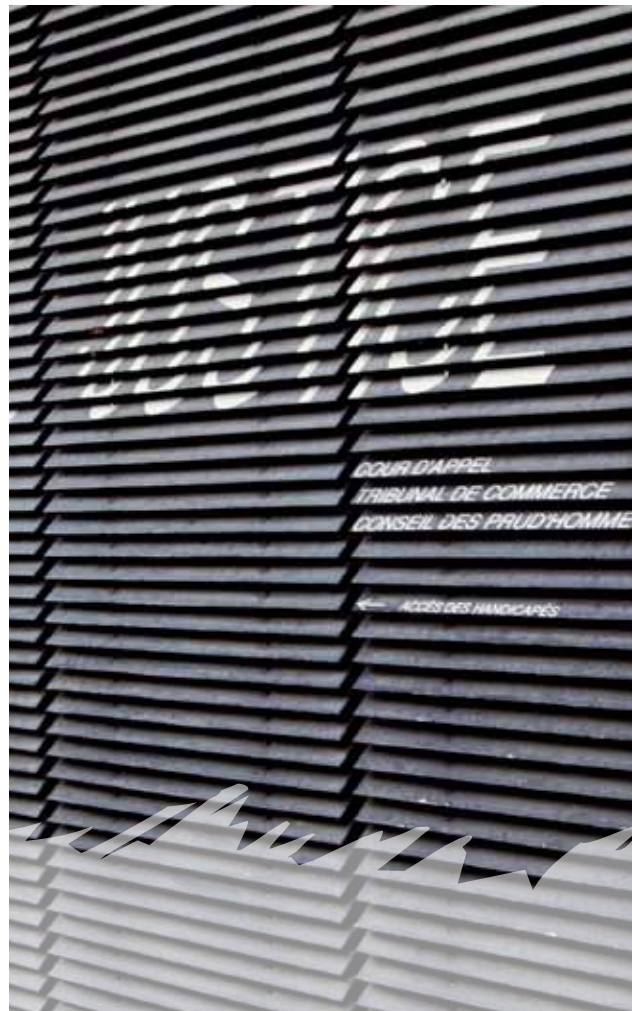
Animateur formation initiale
Djamil KHEIREDDINE,
magistrat
djamil.kheireddine@justice.fr



Animatrice formation continue
Camille HENNETIER
magistrate
camille.hennetier@justice.fr



Animatrice formations
professionnelles spécialisées
Laurence ARBELLOT,
magistrate
laurence.arbellot@justice.fr



10 rue des Frères bonie / 33080 Bordeaux cedex
tél. +33 (0)5 56 00 10 10

8, rue chanoinesse / 75004 paris
tél. +33 (0)1 44 41 88 20